



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Services publics

Question écrite n° 6850

### Texte de la question

M. Jacques Floch attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les deux propositions de directives relatives a l'achevement du marche interieur de l'electricite et du gaz par le biais de l'article 100 A du Traite de Rome. Ces propositions, si elles devaient etre adoptees, auraient pour consequences de profondes modifications sur la vie des etablissements nationalises et de leurs personnels et sur le contenu des services publics. Aussi, les organisations syndicales representatives l'alertent-elles sur les dangers de ces textes. En consequence, il lui demande la position qu'il compte prendre afin de sauvegarder l'indépendance nationale en matiere energetique.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a fait part des inquietudes suscitees par les projets de la commission des Communautés europeennes concernant le marche interieur de l'electricite et du gaz. Le Gouvernement sera particulierement vigilant pour conserver ou mettre en place, dans toute evolution du droit francais et du droit communautaire, les moyens d'action publique qui garantissent les missions de service public du gaz et de l'electricite : securite d'approvisionnement en gaz, continuite de fourniture, universalite de la desserte electrique, perequation tarifaire, gestion de la rarete des sites et protection de l'environnement. De plus, aucune modification du statut des personnels EDF-GDF n'est envisagee. Le ministre a demande a un groupe d'experts de lui faire pour le 31 octobre des propositions qui respectent ces exigences, et qui seront examinees parallelement aux travaux en cours du Parlement europeen.

### Données clés

**Auteur :** [M. Floch Jacques](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6850

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 1993, page 3516

**Réponse publiée le :** 29 novembre 1993, page 4273